

09 déc 2014 -14:24

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2014

Libération de la troisième tranche du programme d'investissement

Sur proposition du ministre du Budget Hervé Jamar, le Conseil des ministres a approuvé la libération de la troisième tranche du programme d'investissement pour les services publics fédéraux et la Régie des bâtiments.

La circulaire relative au mécanisme renforcé de prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2014, approuvée par le Conseil des ministres de 17 janvier 2014, avait déjà libéré une première tranche de 25%. Le Conseil des ministres avait décidé, le 4 avril 2014, de libérer une deuxième tranche de 25%. La libération d'une troisième tranche de 25%, approuvée aujourd'hui par le Conseil des ministres, porte à 75 % les crédits d'engagement libérés du programme d'investissement 2014.

Le programme d'investissement fédéral a pour objectif d'assurer le suivi de l'utilisation des crédits d'investissement et de répartir les investissements sur l'année. Le programme d'investissement ne concerne pas les crédits de liquidation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>